

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

SLOW

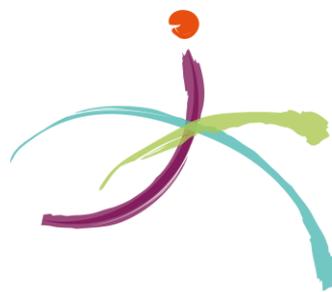
ID : 011-200035863-20220629-DE_2022_105-DE

RAPPORT ANNUEL

**SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**



2021



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉAMBULE :

La Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 54 communes qui représentent 33 336 habitants au 1^{er} Janvier 2021 (population municipale).



La CCRLCM exerce à la place de ses communes membres plusieurs compétences dont celle intitulée « **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ».

Cette compétence est scindée en deux parties :

- **La Collecte** réalisée en régie par les agents de la CCRLCM, ou bien en prestations de service confiées à des tiers,
- **Le Traitement** qui a été transféré au Covaldem 11, syndicat mixte fermé qui regroupe 377 communes et 240 000 habitants.

INDICATEURS TECHNIQUES

1- COLLECTE DES DÉCHETS :

1-1- Collecte des ordures ménagères :

a) Nombre d'habitants desservis en porte à porte : 11 248

La collecte est effectuée par la CCRLCM en régie, par bacs individuels sur la commune de Lézignan-Corbières.

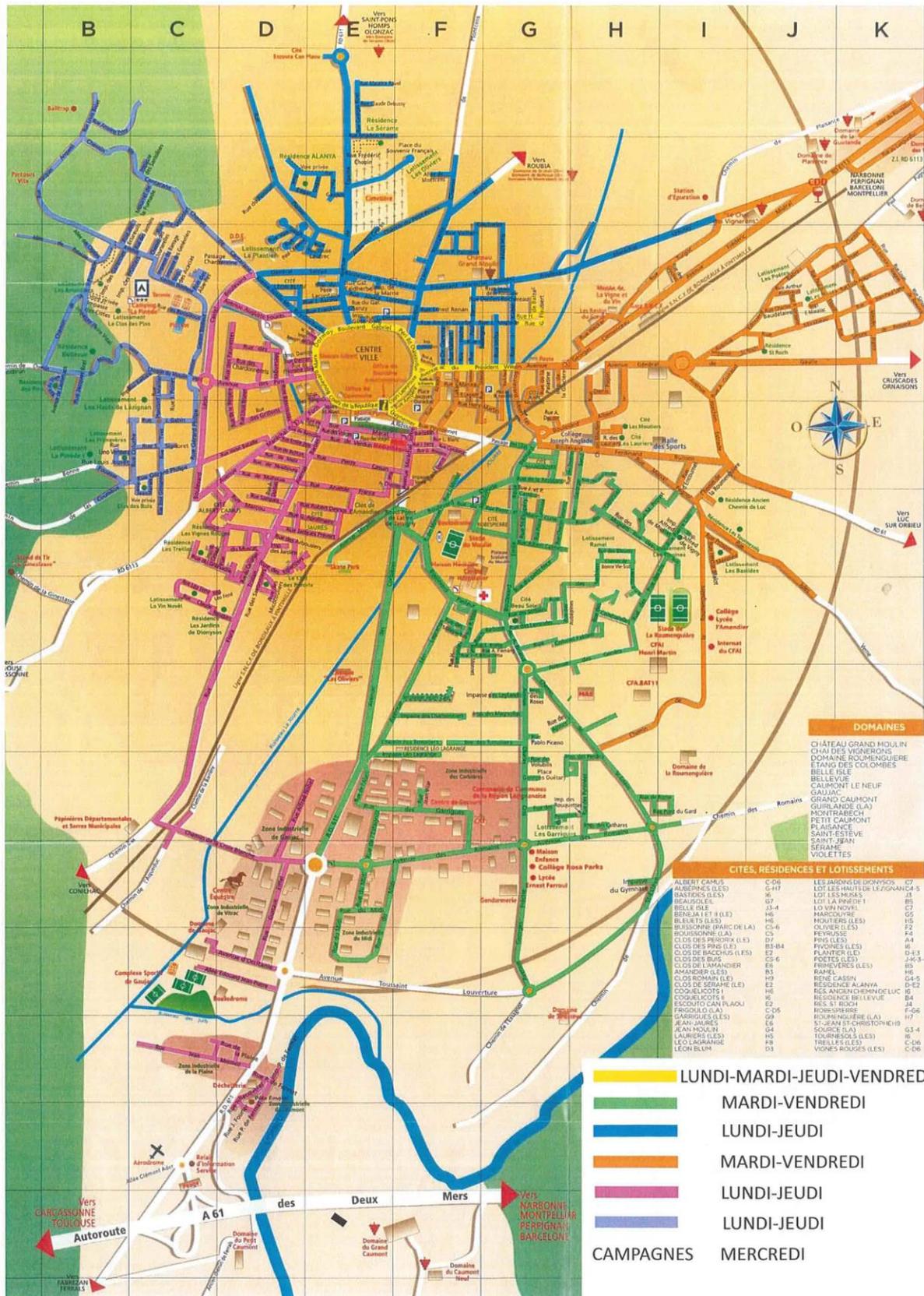
b) Nombre d'habitants desservis par des points de regroupement : 22 088

La collecte est effectuée par la CCRLCM en régie, par bacs collectifs pour les 53 autres communes.

c) Fréquences de collecte :

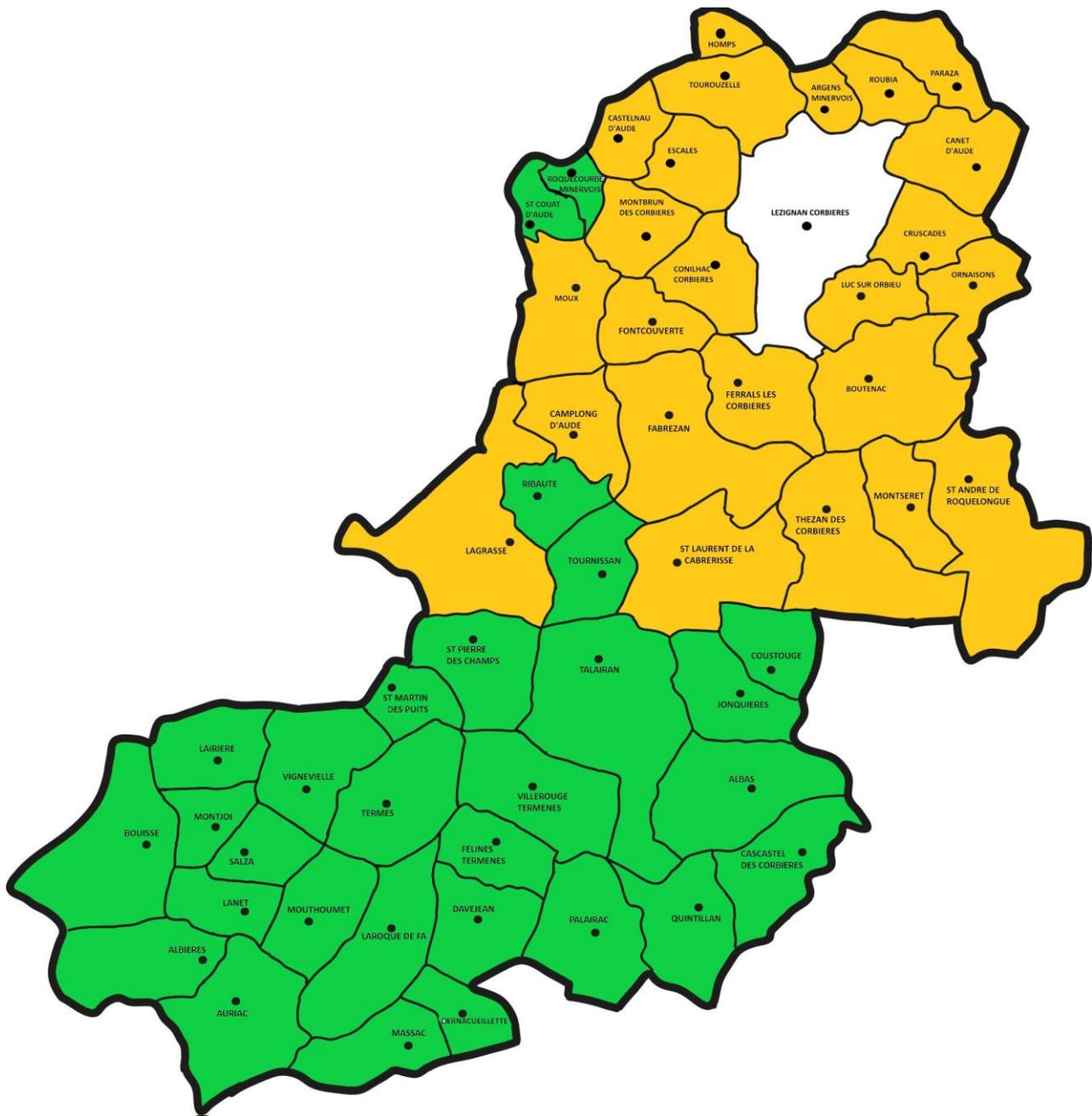
La commune de Lézignan-Corbières est collectée toute l'année suivant des secteurs définis, comme suit :

- Centre-ville : C4 (4 fois/semaine)
- Secteur Sud : C2
- Secteur Nord : C2
- Secteur Ouest : C2
- Secteur Est : C2
- Secteur Pinède : C2
- Campagnes extérieures hors agglomération : C1



Fréquences de collecte : ville de Lézignan-Corbières

Les fréquences des autres communes sont représentées sur la carte ci-dessous, pour l'année entière :



- Collecte en C1

- Collecte en C2

1-2 - Collecte des déchets dits « assimilés » :

a) Nombre d'habitants desservis :

33 336

La collecte des déchets assimilés, dits encombrants, est organisée comme suit :

* Déchetterie de Lézignan-Corbières	effectuée par le COVALDEM
* Quai des 3F	effectuée par la CCRLCM
* Déchetterie Saint-Pierre-des-Champs	effectuée par le COVALDEM
* Déchetterie Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse	effectuée par le COVALDEM
* Déchetterie de Laroque-de-Fa	effectuée par le COVALDEM

Les habitants des communes de Castelnau d'Aude, Conilhac-Corbières, Escalles, Montbrun-des Corbières, Roquecourbe, Saint-Couat-d'Aude et Tourouzelle ont accès aux déchèteries de Capendu et Puichéric, gérées par le Covaldem 11, grâce à une convention d'accès signée entre les deux structures.

Les habitants des communes d'Argens-Minervois, Paraza, Roubia et Canet d'Aude ont accès à la déchèterie de Raissac d'Aude, gérée par le Grand Narbonne, grâce à une convention d'accès signée entre les deux structures.

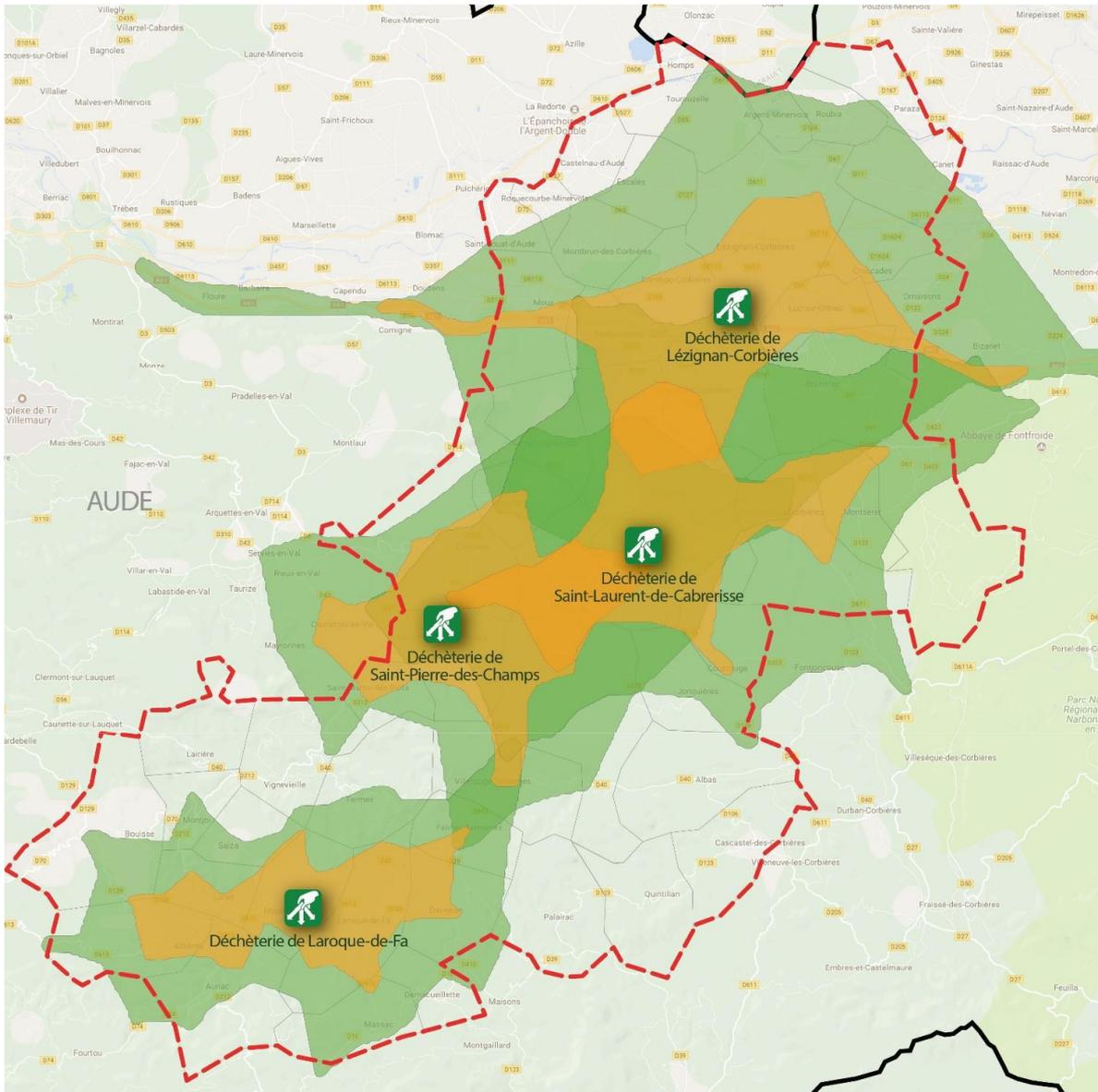
Les habitants de la commune d'Homps ont accès à la déchèterie de Pépieux, gérée par le Covaldem 11, grâce à une convention d'accès signée entre les deux structures.

Les habitants des communes d'Albas, Cascastel des Corbières et Quintillan ont accès aux déchèteries de Durban Corbières et Tuchan, gérées par la CC Corbières Salanque Méditerranée, grâce à une convention d'accès signée entre les deux structures.

Les habitants des communes de Boutenac, Cruscades, Luc-sur-Orbieu, Ornaisons et Saint-André-de-Roquelongue ont accès à la déchèterie de Bizanet, gérée par le Grand Narbonne, grâce à une convention d'accès signée entre les deux structures.

b) Nombre et localisation des déchetteries de la CCRLC

M concernées :
ID : 011-200035863-20220629-DE_2022_105-DE



c) Types de déchets déposés sur les déchetteries :

Sont déversés sur les déchetteries concernées les déchets suivants, en totalité ou en partie :



d) Types de déchets déposés sur le quai de déchargement
Sont déversés essentiellement sur le quai de déchargement les déchets suivants :



ENCOMBRANTS



MÉTAUX



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS

1-3 - Collecte des recyclables secs et verre :

a) Nombre d'habitants desservis en colonnes d'apport volontaire : 33 336

Des points d'apports volontaires sont installés dans chaque commune, ils sont composés en général de trois colonnes de tri (1 verre, 2 emballages/papiers) disposées sur une dalle béton.

La CCRLCM a en charge la collecte de ces colonnes à raison d'une collecte hebdomadaire en fonction des taux de remplissages de chaque colonne. Celles signalées $\frac{3}{4}$ ou pleines sont alors collectées. Cette prestation a été confiée pour l'exercice 2021 à l'entreprise SUEZ.

1-4 - Collecte des producteurs non ménagers :

Les producteurs non ménagers sont collectés par le service public dans la mesure où les déchets sont assimilables à des ordures ménagères résiduelles. Aucun seuil au-delà duquel ces déchets ne sont plus pris en charge par la collectivité n'est appliqué.

2 - TRAITEMENT DES DÉCHETS :

2-1 - Traitement des ordures ménagères :

Ces déchets collectés sur l'ensemble du territoire de la CCRLCM sont acheminés vers :

- un centre de transfert sis à Lézignan-Corbières, géré par le COVALDEM 11.

Les ordures ménagères sont ensuite dirigées vers **l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lambert à NARBONNE (11)** gérée par SUEZ, au moyen de semies à fond mouvant alternatif pour y être enfouies.

Le COVALDEM 11 a en charge le traitement transféré par la CCRLCM.

2-2 - Traitement des déchets dits « assimilés » :

Les déchets ménagers assimilés dits « encombrants » sont acheminés à NARBONNE, sur **l'Ecopôle de Lambert** gérée par la Société SUEZ, et les tonnages correspondants sont suivis et comptabilisés par le COVALDEM 11 qui a en charge le traitement transféré par la CCRLCM.

En ce qui concerne le bois et les végétaux des déchetteries, ces déchets sont acheminés par le COVALDEM 11 sur sa **plateforme de compostage d'Alzonne**.

2-3 - Traitement des recyclables secs et verre :

Le produit des collectes des points d'apport volontaire concernant le verre et les emballages ménagers recyclables est acheminé directement vers le centre de tri de Carcassonne-Salvaza (11).

2-4 – Nature et traitement réalisés par nature de déchets :

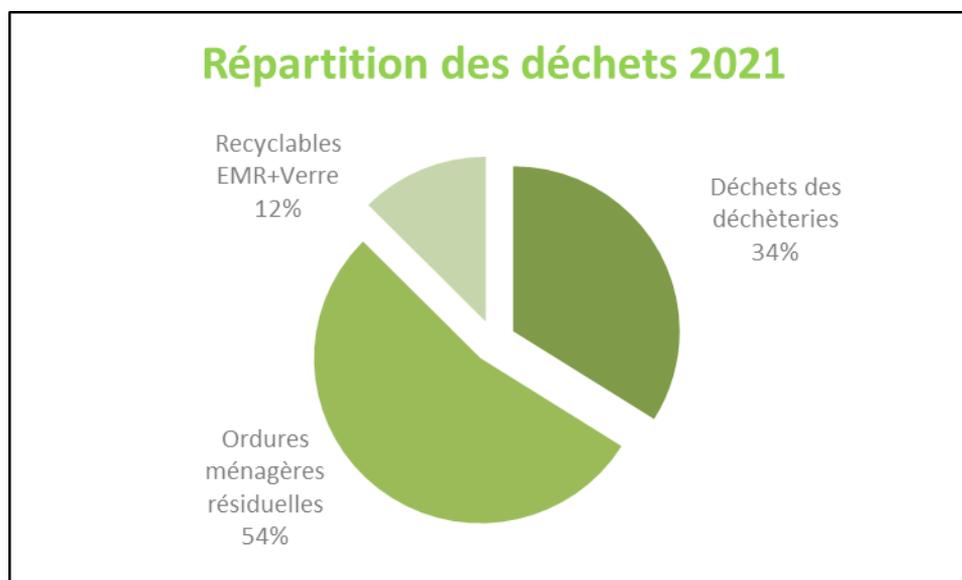
Ordures Ménagères	Enfouissement technique (CET II)
Encombrants	Enfouissement technique et valorisation matière
Emballages	Valorisation matière
Cartons	Valorisation matière
Verre	Valorisation matière
Papiers	Valorisation matière

Bois traité	Valorisation matière
Bois non traité	Valorisation énergétique
Végétaux	Compostage
Ferraille	Valorisation matière
Gravats	Valorisation matière
Déchets dangereux	Incinération spéciale

2-5- Capacité de ces unités et tonnages traités dans l'année :

En 2021, le COVALDEM 11 et la CCRLCM ont fait traiter les déchets suivants :

	2021	2020
* déchets ménagers : ordures ménagères	9 714 tonnes	9 780 tonnes
* déchets ménagers : recyclables (tri)	2 262 tonnes	2 129 tonnes
* déchets ménagers assimilés : encombrants	2 248 tonnes	1 958 tonnes
* déchets ménagers assimilés : bois	594 tonnes	453 tonnes
* déchets ménagers assimilés : mobilier	201 tonnes	185 tonnes
* déchets ménagers assimilés : cartons	169 tonnes	127 tonnes
* déchets ménagers assimilés : fer	223 tonnes	193 tonnes
* déchets ménagers assimilés : végétaux	1 063 tonnes	988 tonnes
* déchets ménagers assimilés : gravats	1 522 tonnes	1 132 tonnes
* déchets ménagers assimilés : DEEE	133 tonnes	99 tonnes
TOTAL	18 129 tonnes	17 044 tonnes



Indice de réduction des déchets par apport à 2010 :

	Ordures ménagères, encombrants, recyclables	Indice de réduction	Habitants
2010	15 265 tonnes	100 (base)	33 997
2021	14 224 tonnes	93,18	33 336

Pour les déchets ménagers, les quantités collectées rapportées au nombre d'habitants (population municipale) sont les suivantes :

	2021	2020	Evolution
- Ordures ménagères :	291,40 kg/an/hab	295,17 kg/an/hab	- 1,28%
- Recyclables (tri) :	67,85 kg/an/hab	64,26 kg/an/hab	+ 5,59%

3 - MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance l'ensemble du service est assise sur l'impôt foncier bâti, que payent les administrés (ménages) et les professionnels-administrations (non-ménages). Ces derniers produisent plus de déchets que les habitants et ont des obligations à respecter en matière de tri en tant que producteurs de déchets. Aussi, pour quantifier et proposer un service en adéquation avec leurs besoins, la CCRLCM a initié en 2020 **une étude de préfiguration à la mise en place de la redevance spéciale** (d'une durée de 24 mois) qui pourrait s'appliquer aux non-ménages. Cette étude est financée à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région et s'est poursuivie en 2021 avec la finalisation de l'état des lieux (phase 1) et le début de la concertation avec les acteurs concernés (phase 2).

L'optimisation des collectes d'ordures ménagères initiée le **1^{er} Novembre 2020**, avec un double objectif de rationalisation des dépenses et d'incitation au tri pour les habitants se poursuit sur l'année 2021.

Les différents circuits de collecte ont été entièrement revus, afin de limiter les déplacements inutiles et réduire le kilométrage parcouru par les véhicules.

Les fréquences de collecte pour les 54 communes ont elles aussi été abaissées de C6 à C4, de C3 à C2 et de C2 à C1. Il en résulte que 5 tournées quotidiennes sont nécessaires au lieu de 6 tournées avant l'optimisation.



Le 10 Octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé le nouveau schéma de maillage des déchèteries qui consiste à créer 4 déchèteries neuves et rénover et mettre aux normes les 4 sites existants. Le montant estimé de cette opération est de 5 Millions d'euros HT.

En 2021, la CCRLCM a retenu une équipe de maîtrise d'œuvre pour ce projet (après consultation publique). Cette année aura été marquée par la présentation des avant-projets sommaires pour les futures déchèteries de Léznigan-Corbières et Escales.

A terme, chaque habitant de l'intercommunalité pourra accéder à l'une des 8 déchèteries située à moins de 15 min en voiture de son domicile.

INDICATEURS FINANCIERS

1 - INDICATEURS OBLIGATOIRES :

a) Modalités d'exploitation du service d'élimination :

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par 18 agents (chauffeurs et rippers).

La collecte sélective des colonnes de tri a été confiée à un prestataire : SUEZ, suite à un marché public.

Les déchèteries sont exploitées en régie pour le haut de quai (6 agents).

b) Coût annuel global du service et modalités de financement :

En 2021, le mode de financement unique au sein de la CCRLCM est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les 54 communes.

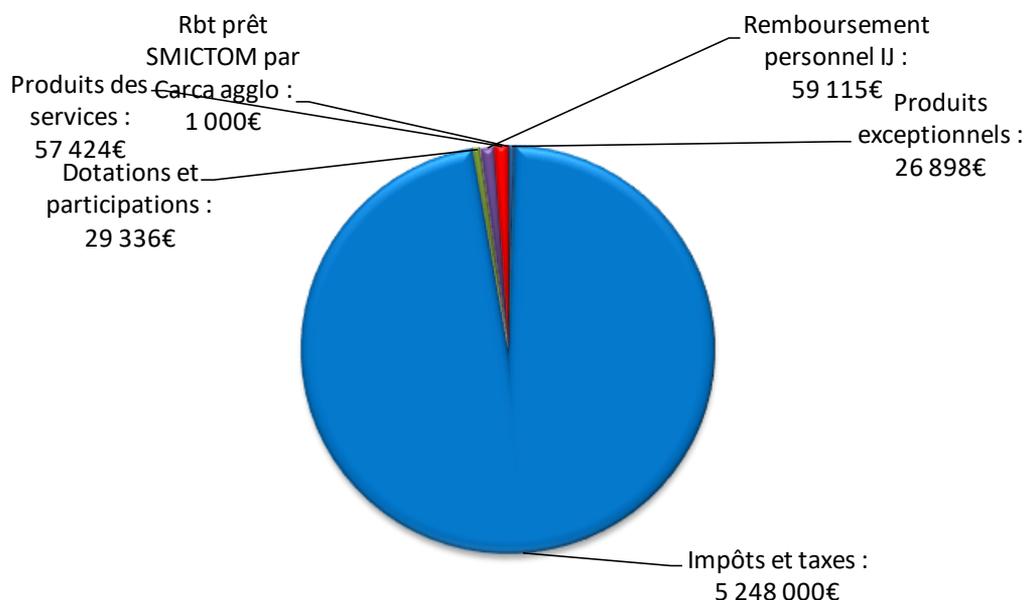
Les éléments financiers concernant l'exercice 2021, selon le compte administratif, sont les suivants :

TEOM 2021 – Budget Principal service déchets

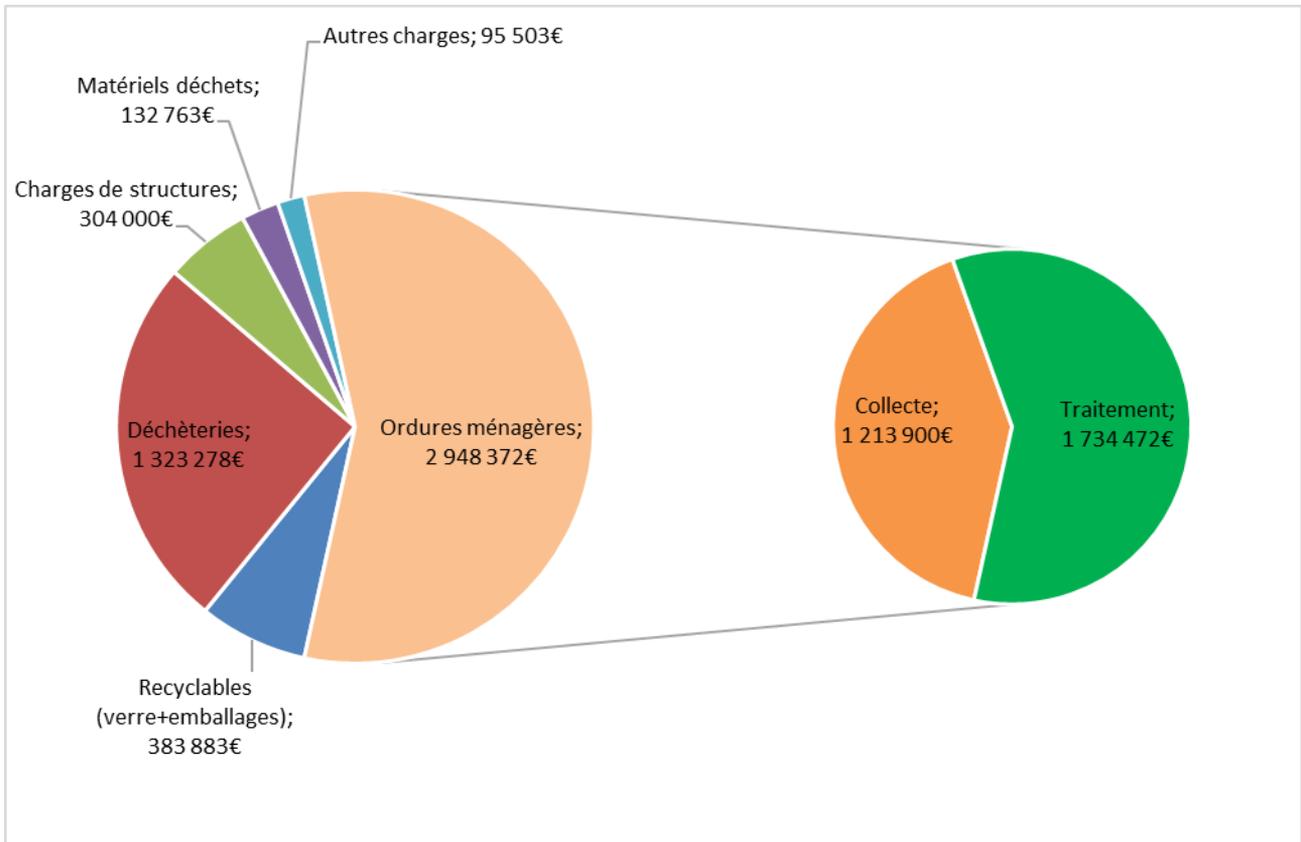
Sections	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 187 799 € *	5 421 773 €	+ 233 974 €
Investissement	180 010 €	14 111 €	- 165 899 €
Total	5 367 809 €	5 435 884 €	+ 68 075 €

* Cette dépense correspond au coût réel du service en 2021, et non au montant inscrit dans le compte administratif du service environnement (car les dépenses réelles ne sont pas impactées en totalité sur l'exercice concerné ni sur cette fonction spécifique « déchets », à ce jour).

Recettes de fonctionnement (5 421 773€):



Coût du service 2021 (5 187 799€):



➤ **Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises :**

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel TTC
COVALDEM 11 (syndicat de traitement)	Transfert et traitement des OMR, encombrants, collecte sélective, verre, déchets des déchèteries et conventions d'accès aux déchèteries	3 209 387 €
SUEZ	Collecte des colonnes de tri (Verre+EMR)	275 890 €
MP2 Environnement	Collecte et valorisation cartons des communes	64 241 €
ELIDIS	Fourniture sacs plastiques à déchets	48 323 €
E C D	Fourniture de colonnes de tri	37 404 €

➤ **Aides publiques et soutiens reçus :**

- COVALDEM 11 : rachat matériaux déchèteries et collecte sélective 95 853 €
- ETAT : DETR schéma des déchèteries 7 200 €
- ADEME : subvention étude redevance spéciale 5 250 €
- ECO TLC : soutien collecte textiles 3 313 €

2 - INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES FACULTATIFS :

Sans objet.

à Lézignan-Corbières, le

Le Président,

André HERNANDEZ